



DES GESTES EN **+**
DES DÉCHETS EN **-**

PROGRAMME DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS CACEM

**BILAN DES ACTIONS
2020-2021**



QU'EST-CE QUE CE PROGRAMME ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés CACEM est un programme d'actions thématiques autour de la réduction des déchets. Il est obligatoire et sa mise en œuvre a été votée en février 2020 pour une durée de 6 ans.

EN BREF...

Depuis 2011, la CACEM est investie sur la thématique de la prévention déchets avec son premier PLPD*. Pendant 5 ans, elle a mis en œuvre avec le soutien de l'ADEME - Agence de la transition écologique un panel d'actions pour réduire les déchets sur l'Agglomération.

LES OBJECTIFS

-10% Une réduction des déchets par rapport à 2010 (année de référence)

EN 2010

512 kg
/hab/an



EN 2025

461 kg
/hab/an

- Une réduction de la nocivité des produits
- Une incitation aux changements de comportement

LES DÉCHETS CONCERNÉS

Les déchets ménagers et assimilés

Les déchets de routine ou ordures ménagères et assimilés :

- les déchets collectés en mélange dans la poubelle ordinaire
- les emballages en verre, en carton
- les papiers
- les bouteilles et bidons en plastique



+

Les déchets occasionnels comme :

- les encombrants
- les déchets verts
- les textiles
- les déchets d'équipements électriques et électroniques



LES 12 ACTIONS THEMATIQUES

1 SENSIBILISER LES PUBLICS CIBLES ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Action 1 : Sensibilisation autour de la prévention des déchets et de la consommation responsable.

Action 2 : Sensibilisation du jeune public à la prévention des déchets.

2 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 3 : Mettre en place une action dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



3 EVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Action 4 : Renforcer la gestion domestique des biodéchets des ménages.

Action 5 : Développer le compostage collectif, partagé et en milieu scolaire.

4 AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

Action 6 : Soutenir le développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation.

Action 7 : Encourager les dispositifs favorisant l'utilisation d'alternatives durables et limiter l'usage de produits générateurs de déchets.

5 RENFORCER LES ACTIONS EXISTANTES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 8 : Renforcer le dispositif « Stop Pub ».

Action 9 : Poursuivre la sensibilisation à l'utilisation des couches lavables.



6 ETRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DÉCHETS

Action 10 : Renforcer l'exemplarité de la CACEM et des communes membres.

7 RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

Action 11 : Sensibiliser et accompagner les entreprises à la réduction des déchets.



8 RÉDUIRE LES DÉCHETS MARINS

Action 12 : Inclure la réduction des déchets marins dans les actions de prévention.



LES FAITS MARQUANTS



COVID-19
CORONAVIRUS

La crise sanitaire COVID 19 : 2 années de COVID qui ont fortement impacté les actions

- o Confinement et couvre-feu
- o Pass Sanitaire et état d'urgence
- o Perturbation des conditions de travail
- o Limitation des sensibilisations et animations auprès du public
- o Adaptation des actions (distanciel) et priorisation du travail préparatoire des actions 2022



LES ACTIONS PHARES ET LES CHIFFRES CLES 2020-2021

LES ACTIONS MAJEURES

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

- o 818 kits composteurs distribués
- o Création d'un réseau de guides composteurs bénévoles (20 guides)
- o Vidéo tutoriel sur le compostage



SENSIBILISATION DES PUBLICS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

- o Création d'un logo
- o Sensibilisation en milieu scolaire
- o Sensibilisation des publics
- o Participation à des opérations de terrain
- o Animation d'ateliers



LE FINANCEMENT DES COUCHES LAVABLES

- o Déploiement du dispositif d'aide à l'acquisition des couches lavables
- o Création d'une plateforme en ligne de dépôt de dossier



ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI, LA RÉPARATION ET LA RÉUTILISATION

- o Participation à des actions de sensibilisation autour de la thématique
- o Financement d'actions d'associations oeuvrant sur la thématique
- o Opération de collecte de mobiles et matériels informatiques usagés



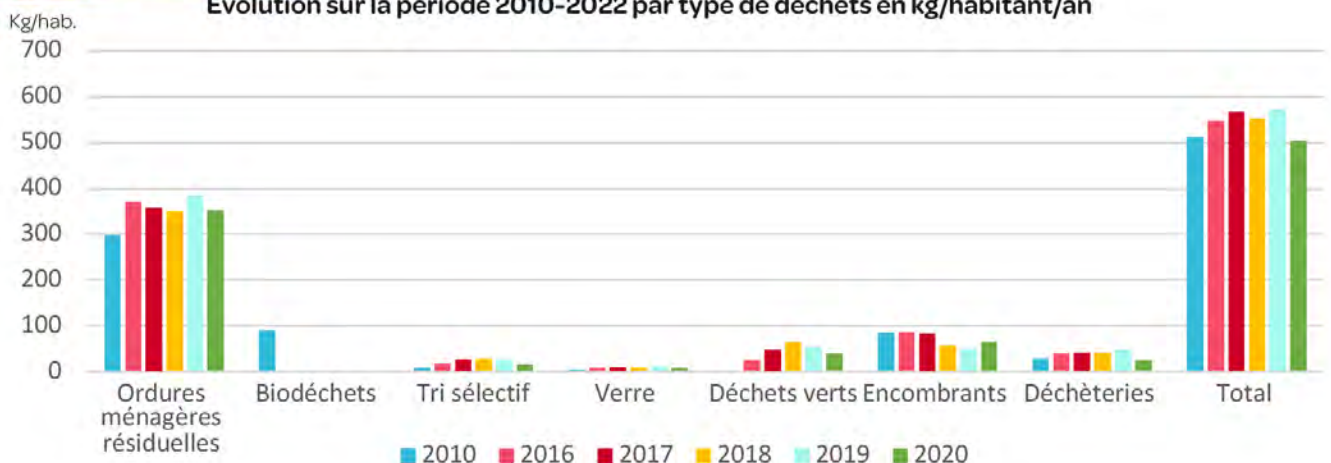
ECO EXEMPLARITÉ CACEM

- o Signature d'une charte interne
- o Mise en oeuvre d'un programme de 36 actions autour de la Thématique

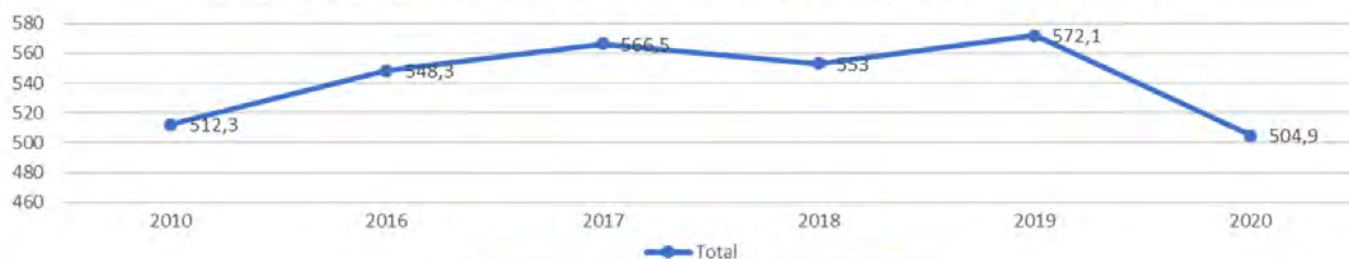


LES CHIFFRES DU PROGRAMME

Evolution sur la période 2010-2022 par type de déchets en kg/habitant/an



Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés 2010-2022 en Kg/an/habitant



Taux de réduction : -1,4% en 2020

LES MOYENS

FINANCIERS

Afin de contribuer à la réussite du programme, la CACEM a dédié un budget spécifique à la thématique pour financer :

- o La communication (création de supports, accompagnement, diffusion...)
- o Les associations et partenaires œuvrant pour la réduction des déchets (demande de subvention...)
- o Les actions du programme (sensibilisations, ateliers, opération couches lavables, achat de composteurs...)



2020	2021	Total
98 753€	149 532€	248 285€



HUMAINS

Une diversité des moyens humains déployés :

- o Service Prévention des déchets et Economie Circulaire : 6 Personnes
 - 1 Responsable / 3 Chefs de projets
 - 1 Assistant projets
 - 1 Assistante administrative
- o Service Proximité et Cadre de Vie : 10 Ambassadeurs du Cadre de Vie
- o Direction de la Communication
- o Mission Développement Durable
- o Réseaux de partenaires : Villes membres de la CACEM, Etablissements publics, Associations



LES OBJECTIFS 2022



Déploiement des actions de terrain afin de sensibiliser les habitants du Centre à la prévention des déchets



Expérimentation du lombricompostage afin de proposer des solutions de compostage dans l'habitat collectif



Communication afin de faire connaître la prévention des déchets et le programme d'actions CACEM



Développement de la gestion des bio déchets pour l'ensemble des habitants en proposant des solutions de proximité comme le compostage partagé



Promouvoir l'allongement de la durée de vie des produits en favorisant le réemploi, la réparation, les produits durables



Financer et participer à des projets en faveur de la réduction des déchets

AVEC LA COLLABORATION DE :



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2018, il a été produit 516kg de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CACEM, nous pouvons les réduire par des gestes simples



Acheter en quantité adaptée et planifier ses repas, c'est

LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Apposer un autocollant STOP PUB sur sa boîte aux lettres c'est **35kg de déchets évités par an**, 30 autocollants STOP PUB c'est **1 tonne de papier évitée**.



COMPOSTER SES DÉCHETS

(de cuisine et du jardin)
c'est réduire de 30kg par personne et par an le poids de sa poubelle



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS CAR IL NE POLLUE PAS.

Pour tous renseignements

Service prévention des déchets et économie circulaire de la CACEM
05 96 70 98 33 ou standard de la CACEM 0596 75 82 72
mission-prevention-dechets@cacem-mq.com



CACEM
Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique